



Droit au silence face au service sociaux

Par Salamandre

Bonjour, J'ai 18 ans, anciennement placée à l'ase pour privation d'éducation de soin et violence pendant le divorce de mes parents et je suis restée un ans et demi presque 2 ans éloignée de ma famille. Ensuite je suis rentrée chez ma famille.

Sauf que ma mère a porté plainte contre moi pour les soit disant menaces de mon père à mon encontre (mon père a un injonction d'éloignement contre moi mais il est rentré chez lui dans son pays.) Mon père aurait soit disant menacer de me ramener et de me tuer. Et que ma famille continue de me priver d' éducation etc. Car mes frères sont comme mon père. Et j'ai eu des signalements au procureur par mon ancien lycée pour kidnapping et absence de plus de 3 mois et par l'ase comme quoi ma famille serait dangereuse pour moi etc.

Donc j'ai plein de plaintes et signalement sur le dos avec enquête etc.

Je voudrais savoir si c'est possible de refuser de parler avec les services sociaux et d'exiger de s'entretenir avec un policier ou un juge en ayant connaissance de ce qui peut nous être reproché exactement dans leur dossier et que ce soit filmé et/ou enregistré ?

Merci.

Par kang74

Bonjour

Je crois qu'il est temps de vous diriger vers un avocat pour en avoir le coeur net .
Car ce n'est pas sur un forum que vous trouverez des réponses fiables, vu que vos questions sont approximatives et basées sur des informations flous, voire incohérentes qui découlent de votre vision des choses .
On ne peut que donc vous induire en erreur .

Par Salamandre

J'ai une enquête sociale sur le dos mais je préfère être en face de la police ou de juge avec des garanties et j'ai pas d'avocat ni d'argent. Si on prend un avocat ce serait pour des poursuites en justice avec la police.

Par kang74

Non on peut prendre un avocat pour des litiges civils avec des administrations par exemple : cela permet de faire respecter ses droits .

Droits qui ont été longuement évoqués sur ce forum, et dont les réponses données ne vous ont pas convenu puisque vous reposez une question du même type .

Par de là, vous verrez bien ce qu'il se passe, personne n'a de boules de cristal pour savoir ce qu'il va se passer notamment pour les raisons évoquées plus haut sur la nature de vos questions .

Par Salamandre

Car j'ai une enquête sociale sur le dos et je voudrais savoir si c'est obligatoire de leur répondre ? Possible de les enregistrer ? Avec frère ou témoins ?

Par Isadore

Bonjour,

Vous savez, créer un énième sujet identique aux autres ne générera pas de nouveaux intervenants avec de nouvelles réponses.

On vous a déjà dit à plusieurs reprises que si vous n'avez enfreint aucune loi vous pouvez faire ce que vous voulez et envoyer promener les services sociaux.

D'après votre description des faits, les plaintes et les signalements concernent vos proches, pas vous. Il est donc faux de prétendre que vous avez "les services sociaux sur le dos". Les services sociaux vous proposent de l'aide.

Vous êtes une adulte, faites vos choix et assumez-les.

Par kang74

Comme déjà dit, vos question sont incohérentes , vu qu'une enquête sociale n'a pas de sens si vous êtes majeure , par le là, le droit au silence n'a aucun sens .

Il est illégal d'enregistrer une personne sans son consentement .

Je vous conseille de voir un avocat : il y a des consultations gratuites à la maison de la justice et du droit .

Car , force est de constater que les précédentes discussion sur ce forum ne vous ont pas apporté satisfaction, et qu'elles tournaient en rond sur plusieurs pages .

Par Salamandre

Pourtant ils (ma mère et les services sociaux) ont signalé ma situation au procureur et il lance une enquête sur mon père et ma famille donc de facto sur moi.

Oui j'ai fais mon choix , mais là c'est avec le procureur. C'est moi et certains de mes frères qui sont ciblés.

Donc comment faire pour que je puisse protéger mes proches alors ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

On vous a déjà largement répondu.

Vos problèmes sont bien trop complexes pour trouver une réponse sur un forum.

Si vous faites l'objet d'une enquête sociale (et d'ailleurs on se demande bien pourquoi) vous avez le choix de ne rien leur communiquer.

Les enquêteurs en tireront des conclusions selon les autres informations qu'ils ont sur vous venant d'autres sources plus ou moins fiables.

Vous avez le droit de n'avoir aucun contact avec aucun service social. Mais pour obtenir des aides ou des prestations sociales, ce sera plus compliqué.

Vous avez aussi le droit de n'avoir aucune adresse personnelle, ni compte bancaire ni carte vitale, et de vivre en dépendance d'une autre personne mieux intégrée.

Par Salamandre

Oui l'enquête c'est pour suspicion de séquestration, maltraitance , menaces de mort ou de retourner dans mon pays pour arranger un mariage etc. c'est pour ces choses là . Et je préférerais ne parler qu' avec la police. Moi je cherche à protéger mon entourage.

Par Isadore

Pourtant ils (ma mère et les services sociaux) ont signalé ma situation au procureur et il lance une enquête sur mon père et ma famille donc de facto sur moi.

Le procureur lance une enquête sur des infractions dont vous pourriez être la victime.

Etant majeure, vous ne serez pas interrogée par les services sociaux. C'est la gendarmerie qui vous convoquera éventuellement pour interrogatoire... comme vous le souhaitez.

Donc comment faire pour que je puisse protéger mes proches alors ?
Vous n'avez pas à "protéger" vos proches et aucun moyen de le faire.

S'ils n'ont rien fait de mal, ils seront vite blanchis. Sinon, c'est comme vous : ils font des choix et ils assument.

Protéger quelqu'un des conséquences d'une enquête judiciaire, c'est le boulot d'un avocat, pas d'une s?ur. Si vos frères sont inquiets, ils peuvent aller consulter un pénaliste.

Par Salamandre

Si je dis que je suis d'accord avec eux c'est pris en compte ?

Car je ne sais pas si c'est possible de leur reprocher quelque chose à part d'être jaloux et de protéger.
En gros dans les signalements ont leur reproche de faire respecter les règles de mon père , d'intimidation pour m'avoir fait partir du lycée et détruit mes affaires scolaires (hors je ne porte pas plainte)de ne pas coopérer ni de m'aider pour faire des études, de menaces contre mon beaux père (mais c'est pas vrai ça par contre il n'est pas le bienvenu chez nous.), d'utiliser des moyens de pression pour me maintenir dans leur famille, de chercher à arranger un mariage ou de me faire partir dans mon pays etc.

C'est en gros ça qu'ils nous reprochent.

Par yapasdequoi

Si vous êtes victime de vos proches, vous avez le droit de ne pas porter plainte, d'être d'accord et de ne rien en dire à personne.
Par contre s'il y a des éléments de preuve ou des témoins de votre situation sous emprise, la justice peut poursuivre les auteurs, même sans demander votre avis.
Le juge peut aussi envisager pour vous une protection type tutelle puisque votre inaction pourrait indiquer que vous ne seriez pas apte à vous protéger seule.
Savez vous ce qu'est le syndrome de Stockholm ?

Par Isadore

Bonjour,

En matières de violences familiales, on ne prend pas en compte l'avis de la victime pour définir la peine de l'agresseur.

Si les accusations contre vos frères sont au moins partiellement vraies, ni le juge ni le procureur ne vous demanderont votre avis avant de leur interdire de vous approcher ou de les envoyer en prison.

Trop de victimes, souvent des femmes, ont fini au cimetière ou à l'hôpital à l'époque où l'on tenait compte de la volonté de la victime.

La victime peut demander ou non une indemnisation. La peine dépend du juge dont le boulot est de faire passer au délinquant l'envie de recommencer. Son rôle est de protéger la société (et pas seulement la victime) des actes délictueux.

Par Salamandre

Oui mais moi je n'irai pas chez pas mère et je ne changerai pas de mode de vie au pire je rentre chez mon père dans mon pays mais j'ai pas envie d'être seule et isolée ici.

En quoi ont ils violer la loi et quels lois ? Violences physiques non mais ils disent que le lycée ça sert à rien et ils ne veulent pas payer pour que jy ailles. Et moi je n'irais pas même si j'en avais les moyens et possibilités. Je suis très bien comme ça j'ai pas du tout envie de changer de vie.

Par Isadore

Oui mais moi je n'irai pas chez pas mère et je ne changerai pas de mode de vie au pire je rentre chez mon père dans mon pays mais j'ai pas envie d'être seule et isolée ici.

Comme on vous l'explique depuis trois sujets, vous ferez ce que vous voulez.

En quoi ont ils violer la loi et quels lois ?

C'est ce que l'enquête actuelle vise à déterminer.

ils disent que le lycée ça sert à rien

A part faire des études qui augmentent drastiquement les chances de trouver un emploi. Le lycée, ça sert, sauf pour les gens qui ont déjà un travail ou ceux qui ont les moyens de vivre sans travailler. Et comme vous n'avez ni travail ni argent... cela vous serait utile.

ils ne veulent pas payer pour que jy ailles

Ca tombe bien, personne n'est tenu de payer pour la scolarité de sa s?ur.

Je suis très bien comme ça j'ai pas du tout envie de changer de vie.

Oui, avec vos frères qui vous entretiennent et ne vous obligent pas à aller à l'école.

Sauf que cela ne va pas durer éternellement. Dans votre pays d'origine, vous avez largement atteint l'âge du mariage et d'assumer le rôle d'épouse : coucher, accoucher et tenir la maison. Je doute que vos frères vous entretiennent jusqu'à la retraite.

Pour le moment, votre perspective d'avenir c'est soit de vous assumer seule, soit de tenir le ménage et faire de beaux enfants à l'homme qui acceptera de vous épouser. Femme au foyer, c'est loin d'être déshonorant, mais si vos frères vous choisissent un homme du genre de votre père, vous n'allez pas vous la couler douce.

Vous pourriez prendre un emploi à mi-temps dans le secteur de l'aide à domicile ou de l'hôtellerie pour faire des ménages. Cela vous donnerait un peu d'indépendance financière et vous permettrait de voir si vous aimez ça, astiquer. Si ça ne vous plaît pas, vous saurez que rejoindre votre père pour devenir la boniche de votre futur mari n'est pas une bonne idée.

Par Salamandre

Je vais rentrer dans mon pays mais dans un ou deux ans. Mon peuple n'est pas très nombreux en France alors c'est difficile de se marier car y'a pas beaucoup de candidats, mes frères ont du mal à me marier et devront faire comme moi . Donc leur accusation de mariage forcé est compliqué à tenir non ?

Et ils refusent toute les demandes de mariage?

Chez nous les hommes sont propres et savent s'occuper d'eux même, les femmes ne sont pas des boniches.

Si mes frères n'ont pas à me payer d'études pourquoi reprocher à ma famille de me priver d'éducation ? Ma vie d'avant s'est effondrée depuis que mes parents ont divorcés. Mes frères n'y sont pour rien.

Et c'est ma mère ou l'Ase qui cherche a me séquestrer car j'ai aucune intention de vivre chez eux et ils nous accuse de séquestration pour m'avoir aider à partir.

Par yapasdequoi

Personne ne reproche à votre famille de vous priver d'éducation.

Il n'y a aucune obligation de suivre des cours après 16 ans.

Et si la situation vous convient, personne ne peut rien vous imposer.

Avez vous compris ce que veut dire être majeur ?

Par Isadore

Donc leur accusation de mariage forcé est compliqué à tenir non ?

Ben non, déjà parce que vous n'êtes pas obligée de vous marier, ni de vous marier avec quelqu'un de votre pays. Et le fait que vous n'envisagiez même pas ces possibilités prouve que vos frères créent un contexte pour un mariage forcé.

Comme on n'est pas dans un pays où une femme peut être embarquée de force dans un avion par sa famille, il faudra bien que vous soyez coopérative.

Et ils refusent toute les demandes de mariage?

Histoire de pouvoir vous obliger à revenir dans votre pays vous marier avec l'homme qui aura été choisi par les hommes de votre famille.

De toute façon, ce n'est pas à eux de refuser une demande en mariage. C'est à vous de décider. Ce ne sont pas vos frères qui vont vivre et surtout coucher avec cet homme. C'est vous qui allez faire sa cuisine, son ménage, ses enfants et partager son lit.

Si mes frères n'ont pas à me payer d'études pourquoi reprocher à ma famille de me priver d'éducation ?

On ne leur reproche pas de ne pas vous payer d'études, mais :

- de vous soumettre à des pressions psychologiques pour vous empêcher d'étudier
- d'intimider et d'agresser verbalement le personne de votre lycée
- de détruire vos affaires scolaires pour vous empêcher d'étudier.

Ma vie d'avant s'est effondrée depuis que mes parents ont divorcés. Mes frères n'y sont pour rien.

Bien sûr que si, ils y sont "pour quelque chose". Ils servent de relais à votre père qui ne peut pas exercer directement son emprise sur vous parce qu'il est sous le coup d'une condamnation pour les violences et les maltraitances commises sur vous et votre mère.

Votre vie s'est effondrée le jour où votre père a décidé de se comporter comme une brute avec son épouse et sa fille. Le divorce et votre placement sont la conséquence du comportement de votre mère.

Si vous épousez un homme choisi par votre famille paternelle, vous finirez vos jours soumise à sa volonté dans votre pays. Et si vous faites "l'erreur" de revenir vivre en France, vos enfants finiront comme vous : placés à l'ASE pour les protéger.

L'ASE, c'est loin d'être l'idéal pour un enfant.

Au vu de ce que vous décrivez, il est normal que le procureur enquête.

Par Salamandre

Oui mais leurs sois disant pression psychologique c'est les règles de ma religion et de nos coutumes, et je le respecte oui. Si mes frères n'avaient pas valeurs et de croyances et bien je ne les respecterais pas. Et je veux un homme qui correspond à mes standards.

Mes frères peuvent parfaitement m'embarquer de force en avion ou même en voiture car y'a possibilité par la route aussi.

Si mon père avait voulu il m'aurait fait venir même à 16/17 ans. Il ne me demande pas forcément de rentrer chez lui. Et chez nous les mariages se décident en famille.

Pour mon lycée c'est eux qui ont refuser ma démission et même que je leur rende des livres (enfin j'ai pu leur rendre mais grâce à la pression de mon frère). Si ils avaient simplement pris ma lettre il n'y aurait eu aucun incidents. C'est eux qui m'ont refusé la démission malgré mes 18 ans et mon parcours chaotique.

Et mes affaires scolaires je les aurais jeter moi même détruite en rentrant . Et j'ai toujours dit que j'allais arrêter car j'en avait marre.

Ce n'est pas les relais de mon père mais de ma famille et de notre religion et peuple et j'ai l'impression que c'est plus ça qui leur pose problème.

Et c'est peu probable pour moi par la suite de retourner en France car sans les frères j'ai plus aucun liens avec.

Par yapasdequoi

On vous a déjà expliqué vos droits, mais vous n'en voulez pas.

Si le mode de vie en France ne vous convient pas et ne correspond pas à vos valeurs, pourquoi y rester ?

Qu'attendez vous exactement de ce forum ?

Par Salamandre

J'y suis née comme mes frères.

Par Isadore

Ce qui pose problème est qu'en France les gens n'ont pas l'habitude des femmes saines d'esprit qui veulent se marier avec des inconnus et ne voient pas le problème de se faire

Aucune religion n'interdit aux femmes d'avoir une éducation ni de faire des études. Même en Iran et en Arabie Saoudite, qui sont des théocraties musulmanes, les femmes sont poussées à faire des études. L'Etat y balance un argent monstrueux dans un système scolaire permettant d'éviter la mixité.

En revanche oui, il y a des cultures où les femmes sont découragées d'étudier. Elles apprennent à lire, elles lisent et c'est la pente fatale : elles finissent par apprendre les droits que leur donne leur religion et les recours contre leurs proches abusifs.

Si on leur coupe l'envie d'étudier, elles sont bien obligées de croire ce qu'on leur raconte.

Votre père et vos frères n'aiment pas les lois et les valeurs françaises, mais ils sont venus vivre en France. Vos frères y sont encore. Comme ils ne sont sans doute pas complètement débiles, c'est qu'ils sont hypocrites. Et selon votre religion, c'est un péché très grave qui les voue à l'Enfer.

Par Salamandre

Mes frères sont français et sont nés en France, et ils ne sont pas contre l'éducation en général mais contre l'éducation française, ils veulent faire de l'argent et il n'y a pas besoin d'études pour ça. Et non je ne peux pas aller suivre des études dans mon pays car déjà il y a le niveau qui est élevé et c'est pas dans notre langue donc c'est impossible pour moi. Je ne suis pas en situation pour étudier.

Chez nous si un homme veut se marier il passe par les parents ou les frères et ensuite il peut parler à la femme tant qu'ils ne s'isolent pas et ensuite si ils veulent se marier ou pas c'est eux qui décident.

Par Salamandre

Bonjour est ce que la police a le droit de faire comme certains des services sociaux et de s'en prendre à notre religion et à notre peuple. Par exemple ChatGpt m'a dit que la police peut juste vérifier en cas de signalement, si il y a un danger immédiat comme par exemple sur le point d'être enlevée et envoyée à l'étranger pour un mariage forcé (mais pas arrangé par contre car ça c'est légal), ou en état de séquestration comme enfermée ou affamée. Mais qu'en dehors de ça nous n'avons pas à nous justifier.

Et L'AI m'a dit que mon frère a sa liberté d'expression et que tant qu'il ne menace pas on peut critiquer et exposer des faits même si ça ne leur plaît pas. Et pour les affaires scolaires tout dépend de moi, que sans plainte ou opposition de ma part il ne risque rien si c'est avec mon autorisation. Chatgpt m'a dit c'est le lycée qui n'a pas le droit de refuser la démission d'une personne majeure.

Est ce que les infos que ChatGpt m'a données sont fiables ?

Par yapasdequoi

Vous êtes libre de croire ce que l'IA vous dit. Mais comme la réponse dépend grandement de la manière dont la question est posée, c'est plus ou moins fiable.

La police ne réprime pas "la religion" ni aucun "peuple".
La police agit contre les infractions à la loi française.
Ceux qui respectent la loi n'ont rien à en craindre.

Un peu de lecture :

[url=https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/nous-decouvrir]https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/nous-decouvrir[/url]

Par Isadore

Bonjour,

Non, les informations en question ne sont pas fiables. Si vous voulez des informations fiables demandez à un avocat, pas à un logiciel qui génère des réponses par le biais d'un traitement statistique en compilant le contenu de différentes pages web.

Par Salamandre

Oui j'ai remarqué qu'elle a tendance à aller dans le sens des questions.

Même si je lui ai demandé de vérifier. Il m'a dit que je peux avoir une ordonnance de protection mais je dois par moi-même en faire la demande au procureur et justifier par une menace immédiate (et on ne peut pas me la demander pour no le faire pour moi) et elle est allée sur Legifrance et m'a donner des lois
Pour le lycée il m'a dit la démission est juste une formalité administrative et de ne pas la justifier pour éviter d'avoir à débattre avec eux. Qu'une lettre recommandée avec AR. De dire à l'ase par écrit que je ne veux pas de leur assistance. C'est vrai ou pas ?

Par jodelariege

bonjour

je ne vois à quoi sert cette discussion ni ou cela nous mène car salamandre ne répond pas aux questions ,ou ne les comprend pas

par exemple yapadequoi demande:" qu'attendez vous de ce forum?" et elle répond "j'y suis née comme mes frères""née dans ce forum??..."

elle a 18 ans elle est libre de refuser les travailleurs sociaux ainsi que les forces de l'ordre qui éventuellement peuvent faire une enquête sur ses parents

elle est libre de se marier avec qui elle veut et de faire des enfants avec qui elle veut.de partir dans n'importe quel pays et de ne pas revenir en France si c'est son désir

après quel est la finalité de ce post? si ce n'est encenser le mode de vie des parents contre le mode de vie en France.. on tourne en rond

Par yapasdequoi

Les réponses juridiques ont été apportées depuis un bon moment. Pour moi cette discussion est terminée.

Maintenant si Salamandre s'ennuie, il y a d'autre activités possibles que de dialoguer avec des IAs. Et s'interroger sur son propre projet de vie serait plus utile.

Par Salamandre

J'attends des vérifications . Et mon problème c'est que c'est mon mode de vie qui est visé. Mon problème n'est pas le mode de vie des autres ils sont comme ils sont. Juste de me défendre contre les attaques contre ma personne ici ma religion et mon peuple dont mon allégeance a l'air de poser problème aux services sociaux.

Par Salamandre

Non j'ai pas eu de réponse sur :

Qu'est ce que mon frère et le reste de ma famille peuvent t éventuellement risquer ?

Sur les conséquences des signalements de ma mère, lycée ou ase et si c'est fondé juridiquement ?

Sur comment se défendre car j'ai pas moyen de payer un avocat alors qu'il y a une forte chance qu'il dise à peu près comme ici ou comme chatgpt
Contre 200 euros.

Par yapasdequoi

MAis si on a répondu : si vos proches respectent la loi française ils ne risquent RIEN.

Et multiplier les questions sur les forums n'apportera aucune autre réponse valide.

Par jodelariege

vous expliquez ça aux services sociauxle forum ne peut rien faire pour vous